



## **La retraite c'est fantastique et c'est possible**

### **Projet du PG pour l'avenir de nos retraites**

Le 5 avril 2010, il y a eu très exactement un siècle que la loi sur les « retraites ouvrières et paysannes », les « ROP », a été votée : assurance pour tous ceux disposant d'un revenu limité, âge légal de la retraite fixé à 65 ans, rapidement abaissé à 60 ans dès 1912. Même s'il s'agissait encore de capitalisation, ce fut le premier texte créant un vrai régime de retraite : obligatoire et destiné à tous. Nos retraites ont donc cent ans !

Depuis un siècle, la droite n'a eu de cesse de vouloir remettre en cause ce droit. Car celui-ci est subversif à plus d'un titre. Les retraites par répartition reposent en effet sur un prélèvement sur la richesse produite qui échappe au capital. Elles sont un élément clé du partage des richesses dans notre pays. De plus, elles reconnaissent le droit de chacun à vivre sans travailler pendant une partie de sa vie, ce qui était autrefois le privilège exclusif des rentiers. Notre système de retraites concentre donc des enjeux économiques et symboliques considérables. Cela en fait une cible de choix pour tous ceux qui veulent « réformer » la société française dans un sens plus favorable aux intérêts du capital. Les retraites ont été souvent attaquées. Elles le sont aujourd'hui à nouveau par le projet de réforme du gouvernement Fillon, qui s'inscrit dans un projet européen plus global de pression sur les revenus du travail (salaire et retraite).

#### **La retraite est un droit pas une aumône**

Une phrase de Jaurès résume au mieux la position de la gauche vis à vis de cette loi instituant les retraites ouvrières et paysannes : *« Nous la votons pour avoir le principe, nous la votons malgré les sacrifices qu'elle impose à la classe ouvrière. Mais, demain, nous vous demanderons un âge abaissé, (...) demain nous vous demanderons une retraite plus élevée, une participation plus large des assurés à la gestion des caisses ... »*

C'est dans cette histoire là que nous nous inscrivons : nous sommes les héritiers de ceux qui ont lutté pour obtenir des droits tout en sachant qu'il faudrait ensuite les rendre effectifs et les approfondir.

Notre ligne de conduite est simple : *« La retraite dans le vrai sens du mot, dans le sens normal du mot, est une somme suffisante pour permettre au vieillard, (...) de continuer sans autre élément, sans autre discours, dans le milieu où il a vécu jusque là une existence décente et indépendante »*. Jaurès encore ...

La retraite est un droit parce qu'il est légitime de ne pas passer toute sa vie à la gagner. Il nous faut réhabiliter le droit au temps libre, le droit à la lenteur, à la rêverie et même le droit à ne rien faire à l'opposé de cette course à la concurrence, à la compétition qu'on veut nous imposer constamment.

Nous voulons réaffirmer la primauté de l'humain, rappeler que le travail salarié n'a pour objet que de produire les biens nécessaires à la vie et à la société, et non la production infinie de biens (y compris des biens inutiles ou de mauvaise qualité) dans l'unique but de gonfler les profits. Nous refusons le capitalisme, exploiteur des travailleurs et des peuples et destructeur de la planète. Nous affirmons qu'il est légitime de partir à la retraite tant qu'on en est en bonne santé, qu'il doit exister un troisième temps de la vie libéré des contraintes du travail, que « retraite » ne doit pas être synonyme de « dépendance ». Ce droit à l'arrêt du travail doit s'accompagner du droit à une pension de retraite décente. Aujourd'hui, le patronat veut réimposer l'adéquation entre vieillesse et âge de la retraite. Nous sommes donc face à un choix de société.

## **Halte au catastrophisme**

Déjà en 1928, Alfred Sauvy, démographe, annonçait une France en déclin sous le poids de "ses vieillards". On sait ce qu'il est advenu de ses prévisions alarmistes. Cette erreur, ainsi que l'évolution actuelle de la Russie (baisse de la population de près de 3 millions d'habitants en 12 ans), démontre que des retournements quant à l'espérance de vie peuvent être très rapides et dépendent très fortement des conditions de vie. Les plus de 60 ans représentent 22,6 % de la population et le total des retraites versées 12,8 % du PIB. Puisque leur part augmente dans la population, il n'est pas scandaleux que leur part dans le revenu global augmente en conséquence.

Par ailleurs, le rapport actifs-retraités n'est pas aussi dégradé en France que dans les autres pays d'Europe. Mais surtout, ce n'est pas le nombre d'actifs potentiels qui importe, mais bien le nombre de cotisants, car des actifs au chômage ne peuvent participer au financement des retraites. Il est donc regrettable que le COR n'ait pas souhaité faire de simulation sur la base du niveau actuel de l'indice de descendance finale de 2,14 pour les femmes nées en 1957 et une estimation d'un taux de 2 pour les femmes des générations suivantes (Bilan démographique 2007 de l'INSEE). En effet les calculs du précédent rapport avaient démontré que le passage d'un taux de 1,7 à 1,9 entraînait une diminution de 40 % des besoins de financement à l'horizon 2050.

L'allongement de l'espérance de vie après 75 ans pour les hommes et 83 ans pour les femmes n'a pas de conséquence directe sur l'état de santé à 60 ans, sachant que l'espérance de vie en bonne santé générale est de 59 ans pour un ouvrier et de 69 ans pour un cadre (données INED).

Les retraités ne sont pas une charge mais une richesse pour le pays. La philosophie implicite du projet gouvernemental est que chacun doit travailler jusqu'à ce qu'il ne soit plus en état de le faire. La possibilité qu'une personne en bonne santé puisse vivre sans être soumise au travail salarié et au rapport de subordination qu'il implique serait alors niée. Qui peut pourtant contester le rôle social que jouent aujourd'hui ceux que l'on appelle souvent les « jeunes retraités » parce qu'ils sont encore très actifs ? Leur activité libre produit de la richesse pour tous : développement des associations, contribution à la vie civique, éducation de leurs petits-enfants, enrichissement des relations familiales, développement de services socialement utiles...

**La remise en cause du droit au départ à 60 ans et l'allongement de la durée de cotisation que veut imposer le gouvernement signifierait donc à la fois une nouvelle dégradation du partage inégal des richesses dans notre pays et la remise en cause du droit à des retraites pleinement émancipatrices. Nous refusons donc pour cette double raison cette réforme tout comme nous dénonçons l'hypocrisie consistant à réaffirmer le droit au départ à 60 ans tout en acceptant la poursuite de l'augmentation de durée de cotisation, annulant ainsi toute effectivité à ce droit au départ à 60 ans. Nous avançons des propositions à partir de la société que nous voulons construire et non de celle que nous subissons.**

## Ce que nous voulons

La réforme générale du système des retraites qui est envisagée par le gouvernement et le Medef n'est pas non plus acceptable dans ses objectifs : passer d'un dispositif à « prestations définies » à un système « à cotisations définies ».

### **Nous voulons préserver et consolider le double acquis de 1945 :**

- **maintenir un régime par répartition**, c'est à dire dans lequel les cotisations des actifs paient les retraites versées. Ce régime s'oppose à celui de la capitalisation, dans lequel l'épargne que représentent les cotisations est accumulé dans des fonds de pension, et ensuite reversé sous forme de rente viagère. Faut-il souligner combien dans une économie casino un tel système est un miroir aux alouettes, l'épargnant/retraité risquant à tout instant de perdre son capital ; c'est ce qui est arrivé au Chili, c'est ce qui est arrivé à tous ceux dont le retraites sont tributaires des fonds de pension anglo-saxons. Dans un tel système il n'y a pas de droit, il n'y a que des risques. Ce serait une formidable régression.
- **préserver et élargir le système de « prestations définies » qui est celui du Régime général.** Dans ce cadre, la future pension de retraite pour une carrière complète est connue : 50% du salaire jusqu'à un montant de 2.885 euros - et les critères du départ à la retraite sont définis à l'avance : nombre d'annuités, âge de départ à taux plein. Ce sont les cotisations qui doivent être calculées en conséquence pour arriver à l'équilibre financier. Nous refusons clairement d'aller vers un système à « cotisations définies », tel que étudié par le COR, car dans le cas des régime par points ou celui des comptes notionnels, le montant de la pension est inconnu. Nous refusons que nos retraites puissent être remises en cause subrepticement.

## STOP aux reculs

L'indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires (1987), l'augmentation de la durée de cotisation de 37.5 ans à 40 (privé Balladur 1993, public Fillon 2003) et le calcul du salaire de référence sur les 25 meilleures années et non plus 10 (1993) devaient tout régler. Le résultat est connu. Les comptes sont encore en rouge et le nombre de retraités pauvres est reparti à la hausse.

- Conséquence du calcul sur les 25 meilleures années, le taux de remplacement, c'est-à-dire le rapport entre le montant de la retraite et le salaire de fin de carrière, qui était de 78% en 1993, 72% en 2007 devrait selon les prévisions du Comité d'Orientation des Retraites (COR) ne plus être que de 65% en 2020 et 59% en 2050.
- Cumulé avec la dégradation de l'emploi, ce mode de calcul des pensions entraîne la paupérisation d'un grand nombre. Aujourd'hui 10% des 14,5 millions de retraités ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté de 910 euros. Les femmes sont les premières touchées puisque 30 % d'entre elles doivent attendre 65 ans pour pouvoir prendre une retraite à taux plein contre 5% des hommes. Les femmes partent d'ailleurs plus tard en retraite (61,4 ans contre 59,5 pour les hommes), 41% d'entre elles seulement effectuant une carrière complète contre 86% des hommes ce qui entraîne une différence de 20 trimestre cotisés (137 contre 157). En conséquence le montant moyen des retraites des femmes est inférieur de 38 % à celle des hommes (retraite moyenne des femmes : 826 euros) ).
- Le pouvoir d'achat des retraités est bloqué ! Mais une telle indexation masque en réalité une diminution car l'indice des prix sous estime la réalité, notamment pour les foyers non propriétaires de leur logement. De plus, avec l'âge, les retraités sont particulièrement touchés par la part de plus en plus importante des coûts de santé restant à la charge des assurés sous forme de moindre remboursement et d'augmentation des coûts des complémentaires santé. Le recul des droits ne touche donc pas que les futurs nouveaux retraités, il atteint aussi les anciens retraités.

## Le retour à l'équilibre est possible : nos propositions

### **Le problème des retraites n'est pas essentiellement lié à la démographie mais à l'insuffisance d'emplois.**

Le nombre de retraités est passé de 7 millions à 15 millions de retraités en 3 décennies sans quasiment de hausse de cotisation. C'est la création d'emploi, environ 2 millions en 10 ans, qui a permis de financer cette augmentation. Le document d'orientation présenté par le gouvernement reconnaît lui-même qu'une baisse du chômage diminuerait fortement le besoin de financement. Mais il ne propose rien pour y parvenir. Et il prend comme base de ses calculs un chômage de 7 ou 4,5%, excluant par avance le retour au plein-emploi.

L'insuffisance actuelle de recettes est très largement due aux effets de la crise et à la montée du chômage qui en est la conséquence. 680 000 emplois net ont ainsi disparu en moins de 18 mois ce qui représente environ 300 milliards de perte pour les régimes de retraite pour les 15 ans à venir en raison de la chute de la masse salariale.

Les seules hypothèses envisagées relèvent quasiment exclusivement des mesures d'âge et auront comme conséquence de faire baisser les pensions, contrairement aux affirmations du gouvernement. Pour notre part, nous considérons qu'il existe un autre paramètre pour faire face aux besoins de financement : celui de recettes nouvelles et c'est celui que nous privilégions.

Il est possible de garantir l'équilibre de tous les régimes de retraites à très court terme et jusqu'à l'horizon 2020. **A législation constante, selon le COR, il faut parvenir à mobiliser entre 1,7 et 2,1 points de PIB, soit 56 à 80 milliards d'euros (dans l'hypothèse d'un PIB croissant) à l'horizon 2020** pour retrouver l'équilibre financier. Le déficit de 2010 de 32,2 milliards est à comparer avec les profits distribués qui représentent 4% du PIB soit 76,84 milliards et servent surtout ou à spéculer ou à des dépenses somptuaires par ailleurs très souvent néfastes pour la planète.

## Le système actuel peut et doit être renforcé et amélioré

Au-delà de ce retour à l'équilibre financier à législation constante, le Parti de Gauche refuse la régression qu'impliquent les mesures Balladur-Fillon et notre projet est de revenir dès que possible à des dispositions plus favorables ; cela aura un coût supplémentaire, on peut l'estimer à environ 3 points de PIB à l'horizon 2020, soit 60 milliards d'euros actuels.

### **Nos propositions sont axées autour des principes suivant :**

- **garantir le droit au départ à 60 ans et** le rendre effectif dans les régimes complémentaires, où l'âge de départ reste fixé à 65 ans. Arrêter l'augmentation de la durée de cotisation et revenir vers une durée permettant un départ effectif à 60 ans sans pénalisation.
- **assurer un taux de remplacement moyen d'au moins 75 % du dernier salaire.**

Cela suppose la remise en cause des mesures qui ont provoqué la baisse :

- le **calcul des retraites sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures années dans le privé.** Dans la situation actuelle de l'emploi — emplois précaires, chômage — le calcul du salaire de référence sur 25 années pénalise dramatiquement tout ceux qui ont eu à la subir. Le calcul sur les meilleures années doit de plus s'effectuer tout régime de retraite confondu et non dans un seul régime, pour prendre en compte la réalité de ceux qu'on appelle les polypensionnés.

- **l'indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires.** Le pouvoir d'achat des retraites ne doit pas être « cristallisé » au moment de leur liquidation ; le pouvoir d'achat des retraités ne doit pas être décroché de l'évolution générale mais la suivre. Il en va d'ailleurs de même des « salaires portés au compte ». Ainsi un salaire mensuel de 600 euros perçu en 1978 équivaut à 2370 euros en 2010 en cas d'indexation sur les salaires et ne vaut plus que 1790 euros indexé sur les prix.
- **permettre à ceux qui ont des carrières longues de partir à taux plein, même avant 60 ans.** Depuis trois ans qu'elles sont supposées avoir été engagées, les discussions sur la pénibilité voulues par les organisations syndicales n'ont toujours pas permis de déboucher. L'inégalité des carrières, l'inégalité des espérances de vie en retraite rendent le régime actuel anti-redistributeur. Il est temps de mettre fin à cette injustice. Tous ceux qui ont commencé à travailler tôt doivent pouvoir partir en retraite à taux plein, dès lors que leur carrière est complète.
- **prendre en compte la pénibilité.** Les confédérations syndicales de salariés et d'employeurs se sont mis d'accord sur les critères de la pénibilité (travail de nuit, travail posté, port de charges lourdes etc ...). Ceux-ci doivent permettre de délimiter branche par branche les emplois donnant le droit à des départs anticipés en retraite, sur la base d'un financement par les entreprises responsables des conditions de travail qui ont entraîné la dégradation de la santé des travailleurs concernés. Les exigences du Medef, de la CGPME et du gouvernement d'un examen au cas par cas des salariés et leur basculement de fait vers l'invalidité n'est pas acceptable à nos yeux.
- **faire qu'aucune retraite ne soit en dessous du SMIC.** La loi Fillon de 2003 fixait 85 % du SMIC comme objectif, qui n'est évidemment pas atteint. Mais qui peut vivre dignement aujourd'hui avec si peu ? Il faut donc augmenter fortement le minimum contributif pour y parvenir et l'indexer sur le SMIC pour éviter le décrochage continu tel qu'il existe actuellement.
- **valider les périodes de chômage en référence au salaire antérieur**
- **valider les périodes de stage et toutes celles d'apprentissage, aller vers à la prise en compte des années d'études de formation tant universitaire/supérieure que professionnelle (continue et initiale).** La formation doit être considérée comme un investissement et une création de richesse pour l'ensemble de la société. Le développement de la scolarité fait désormais partie des nécessités sociales or aujourd'hui le dispositif de rachat des annuités est prohibitif et de fait réservé aux plus riches.
- **verser les pensions de réversion pour les couples pacsés à égalité avec les couples mariés**

Les richesses pour financer de telles mesures existent. Selon le rapport du COR, le PIB atteindrait 3 800 milliards en 2050 et le déficit des retraites 115 milliards d'euros, soit un peu plus de 3 % du PIB. Donc indépendamment de la validité d'une telle estimation du PIB en 2050, si ce scénario se réalisait, 3 points de PIB en plus pour les retraites ne représente pas un fardeau excessif. En effet, une autre répartition des richesses est possible. La part du travail dans la richesse nationale a baissé de 6,54 points entre la décennie 74-84 (74,08%) et celle 97-07 (67,54%). Ce sont entre 80 et 110 milliards d'euros qui donc ont été perdus au détriment du travail, pendant que la part des actionnaires passait de 22% à 36% alors que les investissements chutaient de près de 20% entre 1990 et 2007 (de 75% à 57%). C'est donc bien d'un rééquilibrage au bénéfice du travail et des investissements et au détriment de la part des actionnaires qui est nécessaire.

## **Plusieurs leviers peuvent permettre d'y parvenir :**

- **une politique volontariste de création d'emplois et de reconversion écologique** (dans un régime par répartition, le volume des cotisations est décisif pour assurer le financement ; à titre d'exemple la création de 300 000 emplois par an de 2010 à 2020 rapporterait 24 Md€ par an en retour pour les retraites). Pour garantir l'équilibre de l'ensemble des régimes de retraite, la solution n'est pas de faire travailler plus longtemps des salariés déjà épuisés. C'est au contraire offrir un emploi à tous les chômeurs dont les plus de 50 ans alors que 40 % entre 55 ans et 60 ans sont hors emploi dont l'immense majorité en longue maladie, invalidité ou chômage car les entreprises se débarrassent des salariés âgés sur la solidarité nationale. C'est permettre l'accès au temps plein pour tous les salariés, surtout des femmes, victimes des temps partiels contraints. Ces deux options n'ont pas été retenues par le COR.

Le retour à un taux de chômage frictionnel de 3% est possible mais ce n'est pas l'option du capitalisme financier qui veut poursuivre la pression sur les salaires pour continuer à favoriser les profits des actionnaires qui ont pourtant explosé en vingt ans au détriment des revenus du travail. Pourtant l'arrêt du bradage de l'industrie et de certains services par les délocalisations, le soutien à une production socialement et écologiquement responsable, les normes d'emplois dans les services privés, le développement des services publics et la reconversion écologique de l'économie privilégiant les circuits courts et les produits réparables permettraient un maintien et une création massive d'emploi et donc les recettes nécessaires pour la protection sociale.

- **une augmentation des cotisations patronales** (suppression des exonérations, instauration d'une surcotisation sur les emplois précaires et à temps partiel, augmentation du plafond de cotisation, hausse du taux de cotisation...). Le gouvernement refuse cette option. Pour cela, il dramatise l'augmentation nécessaire de 3,8 points en 2010, sans signaler qu'il s'agit d'une année de crise. Il prétend qu'une telle augmentation menacerait l'emploi. En réalité elle menacerait seulement le niveau historiquement élevé des profits. Rappelons que le taux des cotisations patronales n'a pas augmenté depuis 1979 (à part le transfert d'une cotisation d'allocation familiale lors de la création de la CSG en 1991) et qu'il a même diminué de fait avec les exonérations dégressives jusqu'à 1,5 fois le SMIC.

- **un élargissement de l'assiette des cotisations** à l'intéressement, à la participation, et aux stock options au même taux que la masse salariale. Cela rapporterait de 8 à 10 milliards par an. Il faut aussi revoir la taxation de l'épargne retraite et des retraites chapeau.

- **la suppression du bouclier fiscal, un prélèvement sur les profits des banques, une taxation des revenus financiers et des dividendes versés aux actionnaires** permettraient de boucler le financement nécessaire en orientant les sommes ainsi collectées vers le financement des dépenses relevant de la solidarité (minimum vieillesse, trimestres validés pour chômage, pension de réversion ...) permettant d'équilibrer le FSV (Fonds de solidarité vieillesse) aujourd'hui en déficit. Tout en restant attaché à un système basé sur les cotisations, on peut estimer à 66 milliards soit 30% du montant des retraites, les dépenses de solidarité y compris celles relevant de compensations envers des régimes aujourd'hui très déséquilibrés démographiquement qui pourraient être financées par l'impôt.

## **Nos pistes de réflexion pour une réforme ambitieuse**

Au-delà des orientations que nous opposons au projet du gouvernement, nous souhaitons ouvrir une réflexion sur le système de retraites que mettrait en place un gouvernement du Front de Gauche.

Savoir où aller, c'est d'abord se souvenir de ses origines : l'ordonnance fondatrice d'octobre 1945 sur la Sécurité sociale. Son exposé des motifs mérite d'être rappelé; il souligne, en des termes qui sont toujours d'actualité, les principes constitutifs qui sont au fondement de notre sécurité sociale ; ceux là mêmes que nous opposons aux coups que la droite voudrait porter à notre protection sociale.

**«La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes.** Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité...» «La Sécurité sociale appelle l'aménagement d'une vaste **organisation nationale d'entraide obligatoire qui ne peut atteindre sa pleine efficacité que si elle présente un caractère de très grande généralité à la fois quant aux personnes qu'elle englobe et quant aux risques qu'elle couvre. Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité;** un tel résultat ne s'obtiendra qu'au prix longues années d'efforts persévérants....»

Ambitieux, prématuré, au lendemain de la Libération, ce projet s'est heurté aux résistances de certaines professions et n'a pu être pleinement concrétisé.

L'histoire nous a donc laissé une multiplicité de régimes entraînant des inégalités significatives. Or à carrière similaire, le montant de la retraite devrait être équivalent. Actuellement, si les petites retraites du secteur public sont un peu meilleures, sauf pour les femmes, que celles du secteur privé, les cadres du public sont eux désavantagés. Ainsi la retraite moyenne versée par la CNACRL (fonction publique hospitalière +territoriale) est de 1150 euros contre 1200 euros en moyenne dans le secteur privé. Seule la moyenne de la fonction publique d'Etat est plus élevée à 1800 euros, mais cela est dû au poids des enseignants qui relèvent de la catégorie A. En réalité, mieux vaut être un cadre retraité de Total que d'EDF. En ce qui concerne les artisans et commerçants, leur système de retraite est déjà totalement aligné sur celui du régime général. Leur pension de retraite sont actuellement équivalentes à celles du secteur privé ainsi que leur âge moyen de départ en retraite.

C'est pourquoi, afin de donner aux retraites une lisibilité qu'elles n'ont pas, nous voulons conforter et élargir le Régime Général.

Par ailleurs, les salariés subissent désormais des carrières professionnelles multiples, heurtées, morcelées, ce qui se traduit au moment de la retraite par l'addition de plusieurs pensions de retraites souvent pour des petits montants, chacune dépendant de règles différentes, et dont le total est incompréhensible. La situation de « polypensionné » est désormais très largement répandue et ne cesse d'augmenter.

N'est-il pas temps, dans le respect des spécificités propres aux différents régimes, que les salariés, et de façon plus large tous ceux qui relèvent d'un « régime aligné » (salariés agricoles, RSI) puissent se retrouver dans un dispositif clarifié ?

Deux voies d'évolution, distinctes mais complémentaires peuvent être envisagées :

o **Le régime général a vocation à devenir le régime de base de tous.** Les règles de liquidation des retraites du Régime général s'appliquent d'ores et déjà aux retraites de base des régimes dits « alignés » ; d'autres régimes pourraient faire leurs, ces règles. Leur spécificité se matérialisant par la création d'un régime complémentaire spécifique permettant aux différentes catégories de salariés de préserver les droits qui sont les leurs.

o **Le régime général a vocation à devenir le régime unique des salariés.** L'existence d'un « salaire plafond » limite l'espace contributif du RG. Ainsi les retraites qu'il sert sont insuffisantes pour assurer les « moyens suffisants » voulus par l'ordonnance de 1945. Aussi, cette insuffisance a entraîné la création des régimes complémentaires du privé : rapide pour les cadres (l'AGIRC a été créé en mars 1947), tardive pour les non cadres (l'ARRCO date de décembre 1961). Le RG pourrait progressivement conquérir cet espace ; le déplafonnement des cotisations en serait un levier essentiel.

## **Conclusion**

**Au-delà de la répartition des richesses, c'est un choix de société qui se joue.**

Ce n'est pas l'intérêt général des retraités et futurs retraités qui guide les choix du gouvernement. Alors que les Etats se sont lourdement endettés pour sauver les banques, les plus « fragiles » comme la Grèce sont aujourd'hui attaqués — avec le concours des agences de notation internationales — par une spéculation qui s'enrichit sur leur dette. Avec sa contre-réforme de régression sociale et d'austérité budgétaire, Sarkozy veut envoyer aux financiers et aux banquiers un message destiné à les rassurer : la politique menée préservera leurs profits !

Nous n'acceptons pas cette logique capitaliste libérale qui fait fi du bien-être des populations.

Depuis un siècle et demi, les progrès technologiques, les gains de productivité, les luttes sociales, ont permis la diminution du temps de travail et l'augmentation du temps libre, par la réduction journalière (journée de 8 heures) ou hebdomadaire (48, 40, 35 heures), par la réduction annuelle (congés payés), par la réduction sur la vie (retraite à 60 ans). On travaille aujourd'hui deux fois moins longtemps qu'en 1900 mais on produit beaucoup plus de richesses. Il nous faut maintenant prendre aussi en compte les limites de la planète. Cela n'invalide pas l'exigence d'une autre répartition des richesses, au contraire, cela exige d'intégrer la solidarité et la responsabilité par rapport à notre planète dans la réflexion sur le type de répartition des richesses à l'échelle de notre pays et plus globalement à l'échelle planétaire. L'alternative est donc entre les exigences de rentabilité du capital et les aspirations au progrès et à l'émancipation humaine.